

Accord sur la coopération entre Eurojust et le Monténégro

2015/0812(CNS) - 02/02/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 58 voix contre et 63 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision d'exécution du Conseil portant approbation de la conclusion, par Eurojust, de l'accord sur la coopération entre Eurojust et le Monténégro.

Le Parlement a **approuvé le projet du Conseil** dans le cadre de la procédure de consultation du Parlement.

Pour rappel, cet accord vise à renforcer la coopération judiciaire dans la lutte contre la criminalité grave, en particulier le crime organisé et le terrorisme. Il contient des dispositions concernant la coopération opérationnelle entre Eurojust et le Monténégro, comme le détachement d'un procureur de liaison par le Monténégro à Eurojust et l'échange d'informations, y compris de données personnelles. Il permettra également de faciliter et de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité et contribuera à renforcer la coopération judiciaire, notamment dans le domaine de la criminalité organisée et du terrorisme.